



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRITICAL ÉLÉMENTS ANNONCE LA CLOTURE D'UNE DEUXIEME TRANCHE DE 604 000 \$

19 MARS 2013 – MONTRÉAL, QUÉBEC – **CORPORATION ÉLÉMENTS CRITIQUES** (TSX.V: CRE) (US OTCQX: CRECF) (FSE: F12) annonce qu'elle clôture une seconde tranche d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier, pour un montant de 604 000 \$.

La Société a émis 3 020 000 unités d'actions ordinaires à un prix de souscription de 0,20 \$ par unité, pour un total brut de 604 000 \$. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire à un prix de 0,20 \$ par action et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque bon de souscription entier permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix 0,375 \$ par action pour une période de 36 mois.

Relativement à cette seconde tranche du placement privé, la Société a versé une commission en espèce de 31 780 \$. Le montant de la commission en espèce versé, lors de la première tranche du placement privé, est de 17 080 \$ et non 2 800 \$ tel que mentionné dans le communiqué de presse du 27 février 2013.

Conformément à la législation des valeurs mobilières applicables et aux politiques de la Bourse de croissance TSX, les titres émis ou pouvant être émis dans le cadre du placement privé sont assujettis à une période de détention de quatre mois.

Le produit de ce placement privé sera utilisé comme fonds de roulement et pour l'avancement de l'étude de faisabilité.

Le placement privé est assujetti à l'approbation réglementaire.

RENSEIGNEMENTS :

Relation avec les investisseurs :

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Président et chef de la direction
819-354-5146
president@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Relations publiques Paradox
514-341-0408

*Ni la Bourse de croissance du TSX ni les autorités réglementaires
(telles que définies par les politiques de la Bourse de croissance du TSX)
n'ont accepté de responsabilité pour l'exactitude et la précision du présent communiqué.*